

MASTÈRE SPÉCIALISÉ® SYSTEMES DE TRANSPORTS FERROVIAIRES ET URBAINS

La candidature se fait directement et uniquement en ligne sur le site :

<http://www.enpc.fr/mastere-specialise-systemes-transport-ferroviaires-urbains>-> [Onglet Admission](#)

L'ensemble des pièces constitutives à votre dossier sera à joindre au format électronique via le formulaire. Pour faciliter votre inscription, nous vous invitons à préparer les pièces ci-dessous avant de soumettre votre dossier en ligne.

Documents à soumettre impérativement via le formulaire en ligne

- Une photo d'identité,
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport valide,
- Un curriculum vitae détaillé à jour en français,
- Une lettre de motivation en français,
- Lettres de recommandation du responsable des études de votre université ou de votre supérieur hiérarchique si vous êtes salarié,
- Les relevés de notes de vos deux derniers diplômes obtenus,
- Une copie certifiée conforme du dernier diplôme exigé (traductions françaises certifiées conformes pour les diplômes étrangers). Pour les diplômes en cours indiquer la date d'obtention prévue.
- Justificatif du niveau d'anglais (TEF, DELF, DALF, TFI, TOEFL, TOEIC...).

Conditions d'admission

Profils recevables :

- Diplôme de niveaux Bac+5
- Diplômes étrangers équivalents (du niveau Bac+5)
- Diplôme de niveau Bac+4 (par exemple, Bachelor) avec 3 années d'expérience professionnelle dans le secteur des transports ferroviaires et urbains

Critères de sélection :

1. Un projet professionnel cohérent avec la formation
2. Un niveau de diplôme conforme au dossier d'accréditation (niveau M2 / Bac+5)
3. Un niveau de connaissances suffisant pour suivre l'enseignement dispensé
 - en mathématiques et statistiques
 - en sciences de l'ingénieur
 - des aptitudes rédactionnelles (nécessaires pour mémoire et thèse professionnelle)
4. La disponibilité avec de nombreux déplacements et visites
5. Une capacité de travail pour s'engager dans une formation longue et prenante

Candidats en cours d'obtention de leur diplôme :

Les étudiants actuellement en cours d'obtention du diplôme requis peuvent déposer un dossier de candidature, toutefois celui-ci devra être fourni avant l'entrée en formation.

Les candidats souhaitant déposer un dossier dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience sont invités à prendre contact avec l'équipe pédagogique du mastère spécialisé.

Langues :

Le niveau de français attendu correspond au **niveau C1** du Cadre européen commun de référence pour les langues. Le candidat doit pouvoir mobiliser un niveau d'anglais correct (niveau B1 a minima).

Procédure de sélection des candidats

1. La sélection des candidats est effectuée sur dossier.
2. Les candidats retenus seront convoqués à un jury d'entretien / motivation (dates sur le site web).
3. La liste des candidats admis à suivre la formation est validée lors d'un jury d'admission.

Tout le suivi de votre candidature (avis sur votre dossier, convocation à un entretien, avis final sur votre candidature) sera réalisé par e-mail. Nous vous prions de vérifier régulièrement votre dossier SPAM / Indésirables, au cas où l'un de nos emails s'y trouverait.

Jurys d'entretien : de mars à juin

1. Audition de 30 minutes devant un jury sur le projet professionnel du candidat et sa motivation.
2. Une rédaction en français en amont de l'entretien sur un sujet donné en lien avec la formation et un test en anglais sont susceptibles d'être organisés, les candidats en étant avisés préalablement.

L'audition des candidats présélectionnés par les entreprises partenaires aura pour but de valider l'orientation des candidats, de répondre à leurs questions et de connaître leur motivation.

Composition indicative du jury : direction du MS, représentant des employeurs et/ou des écoles partenaires et/ou un ancien élève.

Jurys d'admission : d'avril à juin.

Confirmation de l'admission

Afin de confirmer leur admission à l'École des Ponts ParisTech, les candidats admis devront respecter les étapes suivantes :

En cas de financement personnel : **Renvoyer sous 14 jours**, le contrat de formation professionnelle, puis procéder au paiement d'un acompte de 20% de la formation sous 20 jours.

En cas de financement par une entreprise : **Renvoyer sous 14 jours**, la convention de formation professionnelle ou transmettre une lettre d'engagement d'une entreprise finançant la formation.

Le non-respect de ces échéances entraîne la perte du bénéfice de la sélection, au profit d'un autre candidat placé sur liste d'attente.

En l'absence de paiement, le candidat ne sera plus autorisé à suivre la formation.

Frais de formation

Coût de la formation du Mastère Spécialisé®, rentrée 2021 / 22 :

- **13 500 €** à titre individuel
- **16 000 €** si le cursus est pris en charge par une entreprise partenaire
- **16 500 €** si le cursus est pris en charge par une entreprise non partenaire.

Nous vous conseillons de prévoir un budget global pour votre projet de formation, en supplément des droits d'inscription mentionnés ci-dessus, pour couvrir vos frais de déplacement, hébergement et restauration, notamment pour les semaines de cours à Valenciennes et à Compiègne.

A titre indicatif, estimation des frais pour les semaines de cours à Valenciennes et Compiègne : 1 500 €.

Pour le budget moyen « vie quotidienne » mensuel, hors frais de formation, se référer aux sites web étudiants spécialisés ou campusfrance.org.

Attention : Les élèves bénéficiant d'un titre de séjour doivent justifier régulièrement de ressources suffisantes ; celles-ci sont fixées à 615 € par mois (site web du Ministère de l'Intérieur français, démarches)

Attention ! Tout dossier incomplet sera refusé.